

duc de Saxe-Cobourg-Gotha discuté dans les cercles militaires les plus intimes les éventualités qui ressortent de la tâche militaire imposant aux deux puissances et de la position de la Prusse. Les résultats de cette discussion n'auraient d'ailleurs aucune portée politique. La position des grandes puissances allemandes vis-à-vis de la question des duchés n'aurait subi aucun changement.

La Gazette d'Elberfeld dit que M. de Bismark a proposé au comte de Mensdorff une entrevue dans une localité située sur la frontière.

Vienne 19 janvier. A la suite de la résolution prise hier par la chambre des députés, de déclarer comme une violation de la loi de finances le non amortissement des dettes provenant du dépôt de 1865. M. le ministre des finances a déclaré que les affaires du dépôt étaient des mesures d'administration intérieure du trésor, et il a fait observer que le gouvernement, en accueillant les vœux du Reichsrath à cet égard, pouvait bien prendre en considération mais qu'il ne pourrait reconnaître à des résolutions pareilles de la chambre aucune portée obligatoire.

M. Skene a demandé que la chambre, sous l'impression produite par cette déclaration, levât la séance. M. Giskra a donné ensuite lecture d'une interpellation demandant les motifs du maintien de l'état de siège en Gallicie. La Correspondance générale dit que les manifestations provoquées dans les duchés par l'Adresse de M. de Scheele-Plessen, ne pouvaient pas plus être accueillies par l'Empereur que cette Adresse même, le gouvernement maintenant le principe de n'admettre absolument aucune manifestation politique sur les affaires du Sleswig-Holstein.

Grenoble, 19 janvier, soir. M. Jules Favre a pris aujourd'hui la parole en faveur d'Armand. Sa brillante plaidoirie a duré jusqu'à 4 heures. Il s'est attaché à démontrer que la question du fait dont Armand serait responsable et celle du crime dont il est accusé ne peuvent se scinder et que, le verdict du jury ayant mis l'accusation à néant on ne peut y revenir. M. Favre soutient que Roux est un imposteur. Il fait son portrait et sa biographie parallèlement au portrait et à la biographie d'Armand. Il dit que la tentative d'assassinat dans les rues de Montpelier est une deuxième imposture de Roux. Il déclare, en terminant, qu'Armand est innocent qu'il ne sera pas condamné et qu'il ne pourra être sans que cela ébranlât l'institution du jury.

Londres, 19 janvier. Le bilan hebdomadaire de la banque d'Angleterre donne les résultats suivants : Augmentation : Encaisse métallique 70,837 livres sterling. Diminution : Réserve des billets 225,230 liv. stg. compte du trésor 258,921 liv. stg. comptes particuliers, 4,516,151 liv. stg. portefeuille 1,568,607 liv. stg.

Londres, 20 janvier. Le Morning Post dément le bruit généralement accrédité que la reine doit ouvrir le parlement en personne. Sa majesté se rendra à Windsor, après l'ouverture du parlement. Kiel, 20 janvier. La Gazette de Kiel publie le texte d'une Adresse votée le 18, par une assemblée de propriétaires fonciers à Hohenwestedt. Dans cette Adresse qui est destinée aux souverains de la Prusse et de l'Autriche, il est dit que l'Adresse de M. de Plessen a soulevé l'indignation de la très grande majorité du pays contre ce personnage et ses co-signataires, et que la convocation des Etats des duchés est d'une impérieuse urgence. En terminant, les signataires demandent qu'on laisse libre cours au droit et aux vœux des populations du Sleswig-Holstein d'être gouvernées par

leur propre duc en faisant partie de la patrie allemande.

Vienne, 20 janvier. A la fin de la séance, tenue hier par la commission financière, plusieurs membres de cette commission ont résolu de proposer, dans la prochaine séance de la chambre, la nomination d'une commission pour délibérer sur les déclarations du ministre des finances et pour présenter à la chambre des propositions sur ce sujet. La Gazette de Vienne publie un rescrit impérial adressé au Ban de la Croatie et qui exprime l'intention de convoquer la Diète Croate au printemps prochain. Le Ban est chargé de réunir la conférence du Banat pour soumettre à ses délibérations plusieurs questions sur une loi électorale qui doit être votée par la Diète. Le Ban doit adresser, immédiatement à l'Empereur un rapport sur le résultat de ses délibérations.

Rome, 20 janvier. La police romaine a découvert la trace des malfaiteurs qui troublaient Rome par de fréquents vols et agressions nocturnes. Trente-deux de ces individus ont déjà été arrêtés. On a découvert non seulement les principaux coupables, mais leurs complices qui recelaient les objets volés. Les agressions ont cessé.

Madrid, 19 janvier. La loi sur l'anticipation des impôts a été présentée à la chambre.

CHRONIQUE LOCALE & DEPARTEMENTALE

Le N° 2 du Recueil des Actes administratifs de la préfecture du Nord contient : I. Une instruction réglementaire pour la mise à exécution de la mesure de l'abonnement annuel dans les écoles primaires communales du département du Nord.

II. Un avis concernant la réglementation des dépenses de l'instruction primaire pour l'année 1866.

III. L'arrêté suivant : Art. 1er. La chasse à tir, en plaine, sera close, dans toute l'étendue du département, le 29 janvier 1866, au soir.

Art. 2. Toutefois seront autorisées : 1° Jusqu'au 1er avril, la chasse à courre, à cor et à cris, dans les bois et forêts ; 2° Jusqu'au 1er avril également, la chasse de la bécasse dans les bois et futaies, en faisant usage du chien d'arrêt ; 3° Jusqu'au 15 avril, la chasse au marais à une distance de 20 mètres des bords des canaux et rivières, ainsi que dans les prairies des vallées de la Sambre et de la Lys soumises aux inondations, sans qu'il soit nécessaire de se servir de batelets et de buttes.

Art. 2. La chasse au marais et celle du gibier d'eau et de passage sur les bords de la mer qui s'ouvrent chaque année le 1er août se fermeront le 15 avril.

Art. 4. Les fermiers et co-fermiers de la chasse dans les forêts et bois de l'Etat, des communes et des établissements publics soumis au régime forestier, sont autorisés à opérer la destruction des lapins, sangliers et renards, deux fois par semaine, à l'aide de battues ou de chiens basset et de fusils, jusqu'au 15 avril, même en temps de neige.

Toutefois, en temps de neige, il sera interdit de faire usage de chiens.

Art. 5. Ils préviendront l'agent forestier local, du lieu, du jour et de l'heure de chaque opération, quarante-huit heures à l'avance.

Art. 6. Les autres dispositions de notre arrêté réglementaire du 15 février 1862, sont maintenues.

imposante et adorable, murmura passionnément le duc ébahi. — Vous ne regrettez donc pas de m'avoir choisie ? — Méchante ! Faut-il vous adresser la même question ? — Inutile : vous connaissez d'avance ma réponse, dit-elle avec tendresse. Et... si c'était à refaire... Recommanderiez-vous ? Elle l'enveloppait de son regard fascinateur, à la fois brûlant de passion et humide d'attendrissement. Il ne répondit qu'en lui saisissant une main, qu'il garda serrée dans la sienne.

Du coin où il causait avec M. Erneville, Alexis tourna vers ce couple des yeux effarés, et, s'interrompant au milieu d'une phrase, demeura le cou tendu, la bouche entr'ouverte, vivante image de la stupefaction. Clotilde jout un instant de ce spectacle ; puis, n'y tenant plus, elle éclata de rire et s'écria :

« Ne soyez point scandalisé, mon cher M. Maugin ; M. d'Armentières est mon fiancé. »

A ces mots, elle s'avança, tenant le duc par la main, et fit une révérence moqueuse au malheureux Alexis. Il se leva tout raide, salua machinalement comme une poupée à ressort, et fixa sur M. Erneville un regard de détresse qui redoublait encore la gaité de Clotilde. L'air mécontent et les sourcils froncés de son père lui semblaient ajouter au comique de la scène. Le duc souriait malgré ses efforts pour rester grave. Après une ou deux minutes de silence embarrassant, M. Erneville, répondant à l'interrogation énergiquement exprimée par les traits et

Une enquête va être ouverte sur tous les points de l'Empire au sujet du commerce de la boucherie. Le gouvernement aurait l'intention de réviser, par rapport aux taxes maintenues dans un grand nombre de localités, des règlements qui ne sont plus en rapport avec le double intérêt du producteur et du consommateur.

Des conférences internationales doivent s'ouvrir, le 1er mars prochain au ministère des affaires étrangères, pour la révision des tarifs et règlements télégraphiques, en prenant pour base le principe de l'uniformité et de la réduction des taxes.

Nous lisons dans un journal de Lille : « Nous sommes à même de compléter les renseignements que nous avons donnés dernièrement sur la question de l'emplacement des stations du chemin de fer de Lille à La Bassée. »

La commission d'enquête doit se réunir, à cet effet, pour la première fois samedi prochain. Cette commission se compose de MM. Chombart, Colette, D'Hespel et Mourmant, membres du Conseil général ; MM. Leroy, Dubois et Vanderstraeten, membres de Conseil d'arrondissement, et de MM. les maires de La Bassée, Marquillies et Annoëuilin.

La Compagnie concessionnaire propose des stations à Loos, Haubourdin, Wavrin, Don et La Bassée.

La commission d'enquête établie pour déclarer l'utilité publique avait demandé une station à Santes et une à Marquillies, se fondant sur l'importance commerciale de Santes et sur les intérêts généraux du canton de La Bassée qui demandent une station à Marquillies sous peine de n'être pas desservis. Les mêmes vœux ont du reste été présentés l'année dernière au conseil général. Tout fait donc pressager que la nouvelle commission maintiendra les demandes de la commission précédente et que les vœux et les intérêts des populations seront écoutés. »

Etat-Civil de Roubaix.

MOUVEMENT DE POPULATION ANNÉE 1864.

NAISSANCES. Enfants légitimes.

Table with 2 columns: Gender (Garçons/Filles) and Count. Total: 2346

Enfants naturels reconnus.

Table with 2 columns: Gender (Garçons/Filles) and Count. Total: 20

Enfants naturels non reconnus.

Table with 2 columns: Gender (Garçons/Filles) and Count. Total: 289

Total général des naissances légitimes et naturelles.

Table with 2 columns: Gender (Garçons/Filles) and Count. Total: 2635

24 naissances doubles, ayant produit 22 garçons et 26 filles.

MARIAGES.

Table with 2 columns: Category (Entre garçons et filles, etc.) and Count. Total: 558

Nombre de mariés qui ont époux signé (épouses) 162

Nombre de mariages précédés de contrats. 44

Nombre de mariages contenant légitimation. 702

Nombre d'enfants naturels ainsi légitimés. 119

DÉCÈS.

Table with 2 columns: Category (Garçons, Hommes mariés, etc.) and Count. Total: 1546

Nombre d'individus inscrits en vertu de l'article 80 du Code civil. 48

Enfants morts-nés ou présents sans vie. 98

Total des décès. 1662

Le nombre des naissances étant de 2635, la différence est de 973.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX Du 14 au 21 janvier 1865 inclus.

NAISSANCES.

21 garçons et 24 filles.

MARIAGES.

Du 14 janvier. — Camille-Adolphe Vandemoortele, receveur de rentes, et Joséphine Croquevaire, sans profession.

Du 16. — Emile-Désiré Dujardin, tisserand, et Julie-Philomène Duthoit, tisserande. — Louis-Florentin-Joseph D'Halluin, ourdisseur, et Augustine-Zélie-Joseph Decroix, piquière. — Philippe-Ferdinand Bettens, fleur, et Rosalie Poppe, journalière. — Augustin-Adolphe Vermeeren, et Marie-Camille-Joseph Descarpentrie, piquière. — Lyon Matton, menuisier, et Frédérique-Dominique Masselis, cuisinière. — Bonami-Henri Delaplace, marchand horloger, et Angette-Romaine Grimont, sans profession. — Gustave-Jules Marga, fabricant de harnais, et Marie-Louise D'Hondt, sans profession. — Adolphe Desmouy, coudrier, et Palmyre Jouniau, couturière.

Du 18. — Elie-Joseph Mesplomb, peintre-décorateur, et Marie-Catherine-Rose Bonenfant, marchande de modes.

DÉCÈS.

Du 14 janvier. — Joseph-Henri Graveline, 38 ans, tisserand, célibataire, à l'hôpital.

Du 15. — Marie-Joseph-Alexandrine Lelou, 67 ans, ménagère, épouse d'Augustin-Henri-Joseph Donnier, rue de la Clef.

Du 16. — Adelaïde Boite, 43 ans, ménagère, épouse de Louis Dubosquille, rue de la Paix. — Marie-Sophie Leruste, 47 ans, ménagère, épouse de Pierre-Joseph Plays, à l'hôpital.

Du 17. — Henri-Louis Cuyelle, 30 ans, tailleur d'habits, célibataire, au Fontenoy. — Marie-Catherine Clarisse, 53 ans, servante, célibataire, rue St-Antoine. — Florine-Joseph Duhamel, 34 ans, ménagère, épouse d'Adolphe Baron, route de Mouveaux. — François Segart, 38 ans, domestique, époux de Valérie-Joseph Delneucourt, rue de l'Ermitage. — Marie-Sophie Deleu, 49 ans, tisserande, rue du Nouveau-Monde.

Du 18. — Isabelle-Joseph David, 68 ans, ménagère, célibataire, à l'hôpital. — Bruno-Joseph Derquenne, 37 ans, charpentier, époux d'Augustine Carlier, rue des Longes-Haies. — Jérôme Calart, 40 ans, journalier, célibataire, à l'hôpital.

Du 19. — André Richomme, 47 ans, tisserand, époux de Sophie-Alphonsine Dubarboux, au Tilleul. — Barbe-Colette Vandecandelaere, 41 ans, ménagère, épouse de Pierre-Jean Debaille, rue Blanche-maille. — Jean-Joseph Devis, 30 ans, tisserand, époux de Marie-Anne Leuckx, rue du Moulin-Brûlé. — Casiodore-Joseph Dufremont, 32 ans, agent d'affaires, célibataire, retiré du canal de Roubaix.

leur bonjour à peine échangé : « J'ai affaire ce matin chez l'avocat Charlet. Veux-tu en profiter pour venir voir sa femme ? Nous sortirons dans une heure. »

Blanche s'empressa d'accepter. Tandis qu'elle s'épanchait avec Amélie, l'unique confidente des secrets de son cœur, M. de Vignolle eut avec Etienne un entretien sérieux.

« Vous connaissez sans doute, mon cher Charlet, lui demanda-t-il sans préambule, la résistance de mon neveu le duc d'Armentières aux vues de sa famille relativement à son mariage ? »

— Oui, M. le comte.

— Vous savez aussi quelle personne il préfère à ma fille ?

— Il m'en a fait hier la confidence.

— Vous a-t-il demandé conseil ?

— Non, monsieur, il m'a simplement fait part d'une détermination prise et déjà exécutée en partie.

— Je le regrette, car vous êtes le meilleur et peut-être l'unique ami de Raymond et vous avez, je le sais, beaucoup d'influence sur lui.

— Mais que vous ne pensez, je crois. Raymond est un caractère indépendant, un esprit ferme et d'une décision prompt, qui ne se laisse guider, dans les circonstances graves, que par ses propres inspirations.

— C'est-à-dire par ses passions bonnes ou mauvaises. Il nous cause, à sa mère et à moi, un bien vif chagrin et une humiliation profonde, et je viens vous prier, mon cher monsieur, d'user de tout votre empire sur son esprit et sur son cœur

Du 20. — Marie-Louise Lenoir, 28 ans, ménagère, épouse de Charles-Désiré Lecluse, au fort Mullier. — Jean-Bapt. Joseph Gosse, 70 ans, journalier, veuf de Marie-Louise Devrai, aux Peitres-Sœurs des Pauvres. — Jean-Bapt. Hebbois, 28 ans, tisserand, célibataire, à l'hôpital. — Honoré-Joseph Bonenfant, 20 ans, tisserand, célibataire, à l'hôpital. Plus il est décidé 14 garçons et 10 filles au-dessus de 10 ans.

COURS DE LA BOURSE.

Table with 4 columns: Type of bond (Court de clôture, % ancien, etc.), Date (le 20, le 21), and Price (haute, basse, etc.).

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant, extrait de nos correspondances.

Paris, 21 janvier.

On commente beaucoup à Paris, les relations ostensibles qui ont lieu entre le cardinal Antonelli et M. de Sarriges, ambassadeur de France à Rome. Le premier ministre a assisté ces jours-ci, à un dîner et à une soirée donnés par notre représentant diplomatique. Il paraît, du reste, que les relations continuent d'être excellentes entre les Tuileries et le Vatican.

Les dépêches Suisses démentent le bruit de la mort du Colonel Cherras.

Les obsèques de M. Proudhon ont eu lieu aujourd'hui au milieu d'une affluence considérable d'hommes attachés à la politique et à la littérature. Le célèbre écrivain ayant refusé les secours de l'Eglise a été inhumé civilement. Aucun discours n'a été prononcé sur sa tombe.

La première édition du pamphlet Casons les vitres ! par M. Amoureux-Bayvet, a été épuisée en quelques jours bien que tirée à un grand nombre d'exemplaires. Une seconde édition augmentée de notes sur l'encyclique paraitra incessamment à la librairie catholique Martin-Benoît frères, rue Monsieur-le-Prince, 21.

Le procès Armand-Roux se continue à Grenoble. Dans sa plaidoirie en faveur de M. Armand, M. Jules Favre a vivement impressionné l'auditoire. Le sentiment général à Grenoble est que l'arrêt pénaire de la Cour Impériale d'Alais sera cassé.

Monseigneur le cardinal archevêque de Besançon a demandé assurance-t-on, de défendre lui-même devant le Conseil d'Etat, pour répondre au recours comme d'abus élevé contre lui à propos de l'encyclique. Cette faculté a dû être refusée au vénérable prélat, en vertu des dispositions expresses de la loi organique.

On assure qu'il sera l'ouverture de la prochaine session il sera présenté aux Chambres un crédit pour l'Exposition universelle de 1867.

La police romaine a découvert la trace des malfaiteurs qui troublaient Rome par de fréquents vols et agressions nocturnes. Trente-deux de ces individus ont été arrêtés.

C'est à tort qu'un journal prétend que Mgr. Dupanloup a conféré ces jours derniers avec Mgr. l'archevêque de Paris au sujet de l'opuscule que le chef du diocèse d'Orléans publiera sous peu de jours. Il n'est pas plus exact qu'une rétraction de plusieurs notabilités catholiques, enry autres de M. de Falloux et de M. de Montalbert, doit paraître au prochain numéro du Correspondant.

Chacun prend son passe temps où il se trouve ; c'est ainsi qu'un membre du jockey-club a charmé ses loisirs en écri-

pour rester insensible à la déception de cette pauvre petite Blanche. Si vous l'aviez vue tout à l'heure, vous n'auriez pu vous défendre d'une émotion profonde.

L'accent de Raymond toucha Clotilde. Elle sentit qu'elle avait tort, et craignit d'avoir donné au duc une opinion défavorable de son cœur et de son caractère. Mais, plutôt que de se justifier ou de se rendre, elle jugea plus habile de changer brusquement le ton de la conversation.

« Prenez-garde, M. le duc ! dit-elle en le menaçant du doigt. Je vous prévienne que suis très-jalouse. »

— Pas plus que moi, répondit-il du même air badin.

— Je ne vous passerai aucun regard à une femme.

— Ni moi l'ombre d'une faveur à un rival. Et il lançait un coup d'œil du côté d'Alexis Maugin.

— Oh ! pour celui-là, il n'est pas redoutable. Nous allons le guérir de ses illusions. Mais, comme je m'ennuyais en vous attendant, je me suis donné, pour me distraire, le plaisir de les porter d'abord à leur appogée. Nous, rirons bien de la mine qu'il fera en voyant Mme Maugin de ses rêves se transformer, en duchesse d'Armentières... Dites, M. le duc, porteriez-vous dignement votre nom ? Vous ferai-je honneur ? demanda-t-elle avec une ravissante coquetterie, redressant encore sa noble taille et rejetant en arrière, par un mouvement plein de fierté, sa belle tête parée de quelques roses disposées en diadème.

— Vous ferez une charmante duchesse, ma Clotilde, comme vous seriez une reine

l'attitude d'Alexis, confirma les paroles de sa fille et ajouta qu'il avait consenti à ce mariage.

« Alors, balbutia Maugin devenu tout pâle et tout tremblant, il ne reste plus que... que... »

— Qu'à nous féliciter, mon bon M. Alexis, dit Clotilde.

— Je... je vous... félicite... mademoiselle... M. le duc. »

Et il se retira en leur lançant un regard haineux.

« Ma fille, dit sévèrement M. Erneville à Clotilde, qui donnait un libre cours à son hilarité, tu n'es pas généreuse, ce pauvre Alexis ! »

— Bah ! fit-elle avec une moue dédaigneuse, il ne regrette que nos millions.

— N'importe. Tu l'as cruellement blessé, et c'est un grand tort : un ennemi, quel qu'il soit, peut toujours nuire.

— O mon père, pas de morale ce soir ! s'écria-t-elle en lui fermant la bouche avec un baiser. Ecoutez plutôt ce que Raymond va vous dire.

CHAPITRE VI.

Le lendemain, à l'heure habituelle de sa première apparition chez son père, Blanche s'y présenta, pâle, les paupières bordées de rouge et ses beaux yeux bien abattus, mais la contenance calme et les manières affectueuses comme toujours. Le comte, qui avait lui-même la figure très-altérée, ne lui adressa aucune question, ne fit pas la moindre allusion à l'événement de la veille, mais il lui dit,

pour conjurer le malheur dont il nous menace.

— Comment cela ? Quel malheur ? Etienne, qui ne voulait pas comprendre.

— N'en serait-ce pas un, répliqua vivement le comte, que de le voir rompre avec toutes les traditions d'une maison ancienne et illustre, introduire dans la famille d'Armentières la fille d'un homme du peuple, et sacrifier une de Vignolle à une demoiselle Ernevile ? Ne croyez pas, M. Charlet, que je parle ainsi parce que Blanche est en cause. Que le duc épouse qui bon lui semble, pourvu qu'il fasse son choix dans la noblesse. Ce que je défends ici, c'est l'honneur de la famille. »

(La suite au prochain numéro.)

HEURES DES LEVÉES DE LA BOITE AUX LETTRES.

DU BUREAU DE POSTE DE ROUBAIX.

Table with 2 columns: Designation des correspondances and Hours (Dernières levées au Bureau avant chaque départ).

Lille, ligne de Calais, Angleterre... 8 45 matin.

Lille, Tourcoing, ligne de Paris et Calais... 10 30 matin.

Lille, Valenciennes, Belgique... 11 30 matin.

Lille, Valenciennes, Belgique... 8 30 soir.

Lille, Valenciennes, Belgique... 9 30 soir.

Les personnes qui désireraient faire traduire ou faire écrire une correspondance en anglais, allemand, hollandais, italien ou espagnol peuvent s'adresser au bureau du Journal de Roubaix.